pays du Nord de l'Europe ont pu prendre notre place sur les marchés étrangers. Il faut aussi protéger de cette plus que la concurrence du bétail, augmenter le rendement du lait. Il faut dire, malheureusement qu'il est lorsqu'il est seul. Il devient rare lorsqu'il est groupé. Il faut que nous rappelions à nos paysans cette phrase toujours vraie de Jules Méline, que groupés ils obéissent à la contrainte du troupeau, et que leur intérêt commande de tout le monde.

Ces questions, nous les défendrons avec toute notre force, nous serons aussi les premiers à demander celles qui nous seront apportées et qui seraient utiles à notre agriculture.

Je crois que je puis compter sur le concours de ces politiques du bureau pour qui j'ai la plus grande affection et la plus grande estime, sur MM. Delhuchy, Poiré, Sandrin, Hiéaume, Maxime Le Roy, Quinquette, Dubourgel, Dupres, Lachaneau, Merchier, Dordin, dont j'ai pu en toutes circonstances apprécier le dévouement. Je suis heureux de les voir à nos côtés, et je pense que le mois qu'ils ne marchandent pas le temps lorsqu'il y a œuvre utile à accomplir, pour notre agriculture.

Je crois ne manquer à tous mes devoirs en m'exprimant pas mes regrets du départ de notre collègue Chays. La place prépondérante qu'il avait prise dans notre bureau, son activité et son assiduité à nos séances ne pouvaient que nous faire regretter sa détermination. Que son successeur, M. Wemaere, reçoive ici mes souhaits de bienvenue.

Je souhaitérai également la bienvenue à M. Henri Mallet, le nouveau vice-président de l'arrondissement de Valenciennes, le mois d'autant plus heureux de le faire que, comme moi, vous commencez tous l'agriculture dans notre nouveau collègue. Son bon sens, ses études agricoles lui ont fait une réputation méritée dans tout notre arrondissement, et je suis heureux de pouvoir saluer, et rendre de grands services à notre Société.

Je vous souhaite donc tous, mes chers collègues, membres du Bureau, membres de la Société, à vouloir dans les fonctions que vous avez bien voulu me confier. Une société comme la nôtre n'est grande que par l'activité et l'union de tous ses membres.

Restons donc unis marchons fraternellement la main dans la main pour la prospérité de la Société des Agriculteurs du Nord à laquelle est intimement liée la prospérité de notre agriculture nationale et par là même celle de notre patrie. Nous remplirons ainsi notre rôle de bons Français et de bons républicains.

L'énergie et la conviction que met le nouveau président dans son discours soulèvent l'assemblée tout entière, par d'abord, puis par d'intéressants, de la sympathie unanime dont jouit M. Ernest Macares.

La séance proprement dite a commencé alors. M. Ernest Macares exprime, au nom de la Société aux familles des regrettés MM. Bagneux, directeur d'Ecole en retraite, à Lille, et Ernest-Jules Smaggha, conseiller municipal de Tourcoing, décédés depuis la dernière assemblée générale ses sentiments de condoléance.

On procède ensuite à l'admission de dix-huit nouveaux membres.

L'ordre du jour appelle ensuite une communication de M. Duclaux et Hecht, sur « un dangereux parasite du blé ».

Une circonstance fortuite empêche les honorables rapporteurs d'assister à la séance. Sur leur demande, leur communication est reportée à la séance de juillet.

Une conférence de M. Rose, député du Pas-de-Calais

LA REVISION DOUANIÈRE

M. Ernest Macares donne ensuite la parole à M. Ch. Rose, député du Pas-de-Calais, qui entretient la Société de la « Lutte de la revision douanière au point de vue agricole ».

M. Rose traite la question de façon magistrale. Il constate tout d'abord, avec regret, le retard apporté à la discussion de la revision par la Chambre. Cette revision était hier encore, dit-il, fixée au 22 février. Voici trois mois que l'on se demande si elle viendra, et quand elle viendra. Et pourtant, le devoir de toute urgence qu'elle soit traitée à bref délai, et cela, à propos du traité avec l'Amérique.

M. Rose a appris que notre Société avait été saisie par la Ligue de défense de l'Agriculture Française de la question de l'entente Franco-Canadienne. Il expose, d'une façon claire et précise, les inconvénients matériels qui résulteraient de l'adoption de cette entente qui entraînerait en outre l'obligation, pour la France, d'accorder aux Etats-Unis les avantages qui ont été accordés au Canada. Il ne faut, d'ailleurs pas perdre de vue, comme l'indique M. Rose, que cette entente Franco-Canadienne n'est pas tout à fait à notre avantage, qu'il y a deux poids pour ce faire. Nous nous bornerons à indiquer quelles furent ses conclusions.

Selon l'honorable député, il appartient aux Sociétés comme la nôtre d'agir du temps jusqu'à ce que, auprès des pouvoirs publics, de leur exposer sans relâche leur revendications, d'en saisir des représentants, de ne négliger aucune occasion d'affirmer notre volonté d'obtenir une protection efficace, en parvenant de lutter contre l'entrée possible des viandes importées des pays tiers, et de lutter aussi pour que soient votés les droits sur les grains étrangers, afin de permettre la reprise de cette culture dans notre pays, en démontrant l'inanité des arguments qu'on nous sert pour tâcher de nous détourner l'inutilité prétendue de pareilles mesures.

Ces opinions vient exprimées par M. Rose sont l'expression même du sentiment de notre Société, elles rendent d'une façon saisissante de justesse l'idée maîtresse qui a présidé à toutes les délibérations tant de la Sous-commission spéciale des Douanes, que des agriculteurs.

Aussi M. Mercier, qui doit prendre la parole, suivant l'ordre du jour après M. Rose, se borne-t-il à dire, quand les applaudissements qui lui cueillent le percéramon du distingué député du Pas-de-Calais le lui permettent, qu'il ne lui reste qu'à énumérer les vœux suivants à l'approbation de l'Assemblée :

1. — Que la discussion de la revision douanière soit discutée soit soumise dans le plus bref délai possible, à la Chambre des députés.

2. — Que l'étude de la convention Franco-Canadienne ne soit appliée qu'après le vote de la revision du tarif des Douanes.

3. — Que, lors de l'établissement de cette convention, les intérêts agricoles soient sauvegardés efficacement, notamment en ce qui concerne l'importation du bétail maigre, et des machines agricoles.

M. Mercier soumet ensuite un deuxième vœu, qui découle du rapport précédemment lu, et à la Société, à la suite de l'envoi à Paris de la délégation qui fut chargée de suivre les travaux du prochain Congrès international du froid. Les conclusions de ce rapport ont été, en leur temps, transmises aux ministères compétents, mais il importe à nos yeux de les soumettre à nouveau à l'occasion de la remise de ce jour, ainsi que suit :

« vœu. — Que les mesures de protection vétérinaires soient prises pour empêcher l'importation en France des viandes trigorifiées.

Les vœux ci-dessus sont adoptés à main levée.

Monsieur Georges Poité demande la parole. Il profite de la présence des représentants du Parlement pour leur demander d'agir de la façon la plus énergique, afin que les revendications justes et si intéressantes de notre région du Nord en trouvent par à la Chambre une indifférence ou une opposition des plus regrettées. Il espère que nos députés et sénateurs pourront enfin se faire entendre. Il les adjure de rechercher les moyens voulus pour arriver à ce but, et pour indiquer à notre Société les moyens les plus efficaces à employer pour que notre action soit efficace et que nous ne soyons pas les victimes sacrifiés comme toute justice, alors que notre région du Nord est celle qui pense et paie le plus.

M. Rose répond à M. Georges Poité. Il en déclare pour en part prêt à toutes les démarches, rien ne lui coûtera pour nous aider dans notre tâche, et se tient à notre disposition et à notre position, ainsi que tous ses collègues de notre région.

M. Macares remercie chaleureusement l'orateur au nom de la Société, pour sa remarquable communication, et la séance est levée à midi et demi.

LE BANQUET

Le banquet qui suivit comme d'usage, la réunion générale, offrait l'animation des grands jours.

M. Ladon, président sortant, ouvrit la série des toasts par l'allocution suivante :

Toast de M. Ladon

Messieurs,

Au début de la séance j'ai considéré comme un devoir de présenter à tous mes collègues le nouveau terme de leur titre droit. Je vous ai dit alors tout le bien que le pensais de mes anciens collaborateurs, je vous ai montré combien notre nouveau président, par sa compétence, son ardeur, son tact, son urbanité, était désigné pour les fonctions que vous lui avez confiées. J'étais alors un président sortant, je ne puis plus maintenant qu'un président sorti, fort heureusement sorti, il est vrai, qui a demandé à son ami Macares une dernière faveur en rentrant dans le rang, celle de porter sa santé et celle de ses collègues du bureau, sans oublier les anciens présidents tout toujours partie du bureau, mais ils constituent pour ainsi dire la réserve, réserve sur le dévouement de laquelle on peut toujours compter.

Vous avez certainement, vous aussi, mon cher président, l'occasion d'avoir recours à leur bienveillance et vous apprécierez comme moi, l'un aussi sûr, l'appui de tous ces vieux lutteurs de notre cause agricole qui recouvrent toute leur verdeur toute leur jeunesse lorsque il s'agit de défendre avec les Agriculteurs du Nord, la cause de notre culture régionale.

La liste estime en laquelle ils vous tiennent vous justifiera Mêlé et fera de votre présidence, nous en sommes tous convaincus une ère de féondité et de grande prospérité pour notre société.

Messieurs, je bois à Ernest Macares, président de la Société des Agriculteurs du Nord, à ses collaborateurs d'aujourd'hui qui étaient pour moi hier encore, d'inappréciables auxiliaires, dont j'espère bien demeurer l'ami sincère et dévoué.

Ces paroles sont accueillies par les applaudissements unanimes des membres présents.

Monsieur Ernest Macares a répondu en ces termes :

Réponse de M. Macares

Messieurs,

Il est des circonstances où l'heure des toasts pour ceux qui doivent se livrer à un genre d'exercices peut paraître plus dure, encore que le quart d'heure de Rabelais. Si j'ai quelquefois éprouvé cette impression, je ne la ressens guère, dans aujourd'hui.

Dans cette réunion d'amis je n'ai qu'à laisser s'ouvrir mon cœur pour vous dire les sentiments de reconnaissance et de sympathie que vous avez vous tous pour le grand honneur que vous m'avez fait.

Ma première pensée ira pour notre ami Jules Ladon qui vient de terminer ses deux années de présidence. Il y a deux ans, lors de la séance d'installation, Tel eu la grand honneur, en l'absence de Président certain, Emile Derville, de lui offrir des félicitations : je lui disais en nom de tous que nul mieux que lui n'était qualifié pour diriger nos débats, que j'étais persuadé que sa présidence serait prospère et féconde en résultats pour notre Société. Les événements m'ont donné raison et il y a quelques temps le gouvernement de la République en lui accordant la croix de chevalier de la Légion d'honneur a tenu, selon l'expression de M. le préfet du Nord, à récompenser en lui la président sérieux de notre Association.

Ma pensée ira également, Messieurs, aux anciens présidents de notre Société qui, restés dans le rang, viennent à venir nous aider comme je vous le disais tout à l'heure, de leurs conseils, à notre président honoraire, J. B. Bonduel, à le parole toujours chaude et ardente, M. Glaeys toujours vert malgré ses quatre-vingts printemps, au sénateur Poité, au tempérament énergique, ardent, toujours guidé par le bon sens et dont le nom est indissolublement lié à celui des Agriculteurs du Nord à M. Devaux, dont je ne veux pas blesser la modestie en lui disant tout le bien que je pense de lui, à nos amis Coquelle et Lepeuple, qui savent l'affection qu'ils nous inspirent.

Mais, très spécialement à deux amis que le sort heureux de saluer ici, aux chefs des deux services importants de l'Agriculture et du secrétariat vétérinaire du département : MM. Duclaux et Hecht.

Nous savons que nous pouvons compter sur eux en toutes circonstances ; ils sont de tous je les en remercie.

Je crois être l'interprète de vos sentiments en envoyant à notre président d'honneur, M. le préfet du Nord, empêché d'assister à notre réunion, l'assurance de notre sympathie et de notre dévouement.

Messieurs, je vous le disais tout à l'heure, vous portez, vous, sur vos bonnes mœurs que nous avons confiés, vous pouvez être assurés qu'en toutes circonstances je saurai porter haut et le bon bon nom de la Société. Je vous le disais de encore une fois, faisons en sorte que l'union règne toujours parfait basé ; n'est par cette union que nous tirons des grandes études et que nous tirerons par assurer la prospérité de l'Agriculture, source de la richesse du pays.

Je lève mon verre à notre président sortant, à nos Ladon ; à nos anciens présidents ; à MM. Duclaux et Monsarrat ; à M. le Préfet du Nord ; à vous tous, Messieurs ; à la prospérité et à la santé de la Société des Agriculteurs du Nord !

A nouveau les applaudissements éclatent, pour se calmer que lorsque M. Hector Simon réclame la parole, au nom de l'Association Amicale des Membres du Mérite Agricole.

Avec un finesse et un humour habituelles, M. Simon se réjouit de constater que c'est dans cette philanthrope que la Société des Agriculteurs du Nord a toujours choisi ses présidents. La présidence a eu pas encore morte, elle produira encore d'ardentes et valeureux défenseurs à la cause de l'agriculture en attendant, il lève son verre à M. Ernest Macares, président des Agriculteurs du Nord, membre de l'Association du Mérite Agricole.

[illegible] M. Henri Mallet, le nouveau vice-président pour l'arrondissement de Valenciennes.

M. Mallet en termes heureux remercie M. Ladon et M. Macares des bonnes paroles qu'ils ont prononcées à son adresse. Il reposera, avec trois de modestie, les éloges qui lui furent adressés. Il ne veut pas se considérer comme agriculteur modèle, mais bien comme un bon agriculteur, qui a acquis un certain nombre de connaissances, il veut inspirera pour accomplir sa tâche, au nom, aimé qu'au nom de M. Ernest Wemaere, à remercia à nouveau la Société et les membres du Bureau de leur fraternelle bienveillance.

Le banquet se termine sur cette dernière allocution, que saluent les applaudissements répétés des convives.

POLITIQUE RÉGIONALE

Canton de Pont-à-Marcq

La Ligue républicaine démocratique du canton de Pont-à-Marcq donnera dimanche prochain en réunion annuelle à Mons-en-Pévèle, dans la vaste salle François Dubart.

Ordre du jour : Reddition des comptes, Fixation du lieu de la prochaine assemblée générale; conférence par M. Rajal, avocat à Lille, sur le devoir républicain, sous la présidence du dévoué et sympathique président M. Paul Lepeuple.

Tous les républicains du canton voudront assister à cette conférence qui promet d'obtenir du grand succès.

LA RÉGION

A SAINGHIN-EN-WEPPES

Mystérieuse affaire

M. Delelé, juge d'instruction, vient d'être chargé d'une enquête sur une mystérieuse affaire qui est eu lieu dimanche soir, à Sainghin-en-Weppes.

Dans l'après-midi, deux jeunes gens, Louis Magret et Régis Lallemand, soldats du 84e de ligne, sortirent ensemble pour aller faire une promenade dans la commune. Comme c'était fête les deux camarades faisaient dans les estaminets du village de copieuses libations.

Vers onze heures du soir, alors que les cabarets fermaient leurs portes, Louis Magret, dont la mère est également débitante de boissons, invitait son ami Régis à leur prendre chez lui le dernier verre.

Mme Mme Magret était couchée, leur fit se charger de les remplacer et de faire service à son camarade de nombreuses consommateurs.

Quel est le terrible drame qui se déroula alors ? Personne ne le sait.

Le soldat et le fils du débitant se trouvaient dans l'établissement depuis quelque temps, quand même Magrès entendit soudain des gémissements. Elle se hâta de se lever et de courir vers l'endroit d'où les cris partaient.

Son garçon avait disparu, mais sur le plancher, elle trouvait, gisant dans une mare de sang, le jeune militaire. L'infortuné portait à la tête une affreuse blessure.

Sans tarder, Mme Magret prévint M. Lallemand qui demanda un docteur. Après avoir reçu les premiers soins, le blessé dont l'état est très alarmant, a été transporté à son domicile où il a subi l'opération du trépan.

Informés hier du drame, la gendarmerie a ouvert une enquête. Les recherches qu'elle a faites ont conclu à la culpabilité du jeune Louis Magret, et selon elle, c'est lui qui se serait mis le militaire dans l'état où on le trouva.

Louis Magret, qu'on a retrouvé mercredi matin, vers onze heures, a été déféré au parquet.

LE PROGRÈS DU NORD et l'AVENIR DE ROUBAIX-TOURCOING répondent gratuitement par la voie de journal à toute demande de renseignements concernant les accidents du travail.

A NOS LECTEURS

Pour répondre à de nombreuses demandes et dans le but de vous faciliter l'insertion d'annonces d'Offres et Demandes d'emploi et Divers dans les colonnes de ce journal, l'Administration du « Progrès du Nord », et de l'« Avenir de Roubaix-Tourcoing » a l'honneur de vous faire connaître qu'elle vient de créer, chez tous ses Dépositaires et Vendeurs du Nord et du Pas-de-Calais, et dans un certain nombre de Bureaux de tabac de Lille, des Bureaux auxiliaires où vous pourrez remettre l'annonce à insérer au prix net de SOIXANTE CENTIMES l'une, par jour. Il vous sera loisible d'indiquer le jour où vous désirerez que votre annonce paraisse.

L'Administration espère, de cette manière avantageuse pour vous, satisfaire à vos désirs et elle est heureuse de pouvoir vous être utile.

LILLE

L'incendie de Fives

Ainsi que nous l'annoncions hier, un incendie a éclaté à Fives, au cours de l'avant-dernière nuit. Eu peu de temps il a détruit le large Mace, rue Malesherbes, 23.

Le feu a pris naissance, croit-on, au centre du hangar construit en bois et qui s'étend jusqu'à la rue d'Oran, sur une superficie de 150 m. q. Ce lot au militaire, M. Tailliez, du 84e d'infanterie, dont les parents habitent rue Hippolyte-Laurent, qui donna l'alarme. Etant passé vers une heure à l'extrémité de l'établissement de boissons qu'ils tient M. Mace tout en explorant sa forge, il avait aperçu de longues flammes en tête de l'immeuble dont il réveilla bâtiment le locataire. Celui-ci fit immédiatement évacuer la maison occupée par trois ménages et des voisins se mirent en mesure de combattre le fléau qui déjà avait pris de grandes proportions. En très peu de temps, la bâtisse contenant tout le matériel de forge et trois voitures était détruit, et les pompiers de la caserne Malus, venus avec la pompe à vapeur, durent se borner à protéger les bâtiments adjacent du hangar en feu. Au bout d'une demi-heure d'efforts, ceux-ci parvenaient à enrayer l'incendie, et bientôt tout danger de propagation était conjuré. On évalue les dégâts à huit mille francs ; ils sont couverts par une assurance.

M. Jénot, commissaire de permanence, assurait le service d'ordre. Cet incendie avait attiré une foule nombreuse, et parmi elle des spectateurs qui étaient très vivement le service de secours se plaignent de ce qu'on ne pouvait trouver un téléphone pour prévenir les pompiers et des fontaines qui n'avaient pas réparé une bouche d'eau devenue par conséquent inutilisable.

Réveil terrible

Dans la soirée de mardi, deux femmes passant vers sept heures à l'angle des rues d'Arras et de Wazemmes trouvaient couché sur le trottoir, un homme qui, accablé par la chaleur et aussi par les consommations absorbées, dormait profondément.

Les deux passantes s'empressèrent de le réveiller. L'agent Hennebelle étant survenu sur ces entrefaites, engagea le dormeur à aller au plus vite. Mal lui en prit, car l'homme, un nommé Van Hecke, 22 ans, demeurant rue Diderot, cour Clément, s'élança sur lui et le frappa d'un violent coup de poing à la figure.

Madeleine se fâche

Madeleine Pivion, 19 ans, demeurant rue des Etaques, 12, avait eu dire que sa tante Mathilde Vanbreghel, demeurant rue de Fives, 82, avait en mainte androits « commérer » sur son compte. Madeleine qui est d'un tempérament très violent, ne voulut pas qu'on dise, que les injures lancées à son adresse étaient restées sans réplique, elle se rendit sans hésiter chez sa parente où elle eut grand tapage.

Après avoir injurié Mathilde Vanbreghel, Madeleine Pivion brisa des carreaux valant une dizaine de francs.

M. Jénot, commissaire du 3e arrondissement, informé de ces faits, a déféré l'incendiaire à la maison d'arrêt.

En déchargeant un camion

UN OUVRIER SE BLESSE MORTELLEMENT

Mercredi après-midi, un journalier de la Sablière d'étoupes Nicolle-Verstraete, à Cantelou, M. Henri Vennin, 38 ans, demeurant au Marais-de-Lomme, cour Ancart, 1, était occupé à décharger un camion de marchandises qu'il déchargeait dans le cour de l'usine.

Tout à coup, par suite d'un faux mouvement, il fut projeté sur le sol si malencontreusement qu'il resta inanimé à l'endroit où il était tombé. Ses camarades de travail se précipitèrent à son secours et le relevèrent aussitôt.

L'infortuné, resté sans connaissance, fut examiné par un docteur qui ordonna son transfert d'urgence à l'hôpital de la Charité.

En raison des fractures nombreuses qu'il a set faites dans sa chute, une issue fatale est à redouter.

Récitant monstre aux Galeries Lafayette (Pentecôte), mercredi 2, jeudi 3 juin. Belle prime aux sobriétés d'au moins 15 francs.

Entre voisins

Albert Coppin, 27 ans, charretier, demeurant rue Pierre-Legrand, cour Flavigny, 12, rentrait mardi soir, vers neuf heures, avec son voisin, M Arthur Lacerte, 37 ans, mécanicien, demeurant au n° 11 de la même cour. Ils étaient ivres tous deux et, sur une observation faite par le plus âgé au charretier, celui-ci se fâche et saute sur son compagnon de noce qu'il frappe à coups de pied dans le bas-ventre. Il s'acharna sur sa victime avec une brutalité telle que le Dr Blocourt dut venir donner ses soins au blessé et le faire admettre d'urgence à l'hôpital de la Charité.

M. Jénot, commissaire de permanence, a fait une enquête sur cette scène de violences et a gratifié le charretier d'un procès-verbal pour coups et blessures.

Une femme tombe de son poêle à l'eau avec son enfant

Un terrible drame a failli se produire mercredi soir, quai du Wault.

Il était environ neuf heures et demi, quand on entendit soudain des cris retentir. Près d'une femme qui venait de s'évanouir sur le sol avec l'enfant qu'elle portait dans ses bras, trois femmes effrayées s'empressaient de lui donner des soins.

Des passants et des agents étant accourus on la transporte au poste de police voisin où un docteur vint rapidement lui faire reprendre ses sens.

Interrogée par M. Ponnavoy, commissaire de permanence, on connut alors la cause de l'incident.

Abandonnée par son mari, cette femme, Hélène X..., 26 ans, de Fives, avait quitté, vers six heures, l'atelier où elle travaille en manifestant l'intention de se noyer. Elle avait été chercher son enfant et après avoir dit adieu à ses voisins, elle s'était dirigée vers le canal dans lequel elle se serait jetée sans l'intervention de ses parentes qui eveillent grâce à leur heureuse précaution de la suivre.

Elles étaient arrivées juste au moment où, avec son petit garçon qu'elle avait attaché à elle au moyen de son tablier, Hélène X... allait se précipiter dans le canal.

En présence de son état de surexcitation, le désespérée qui est un peu malade, a été transportée à l'hôpital St-Sauveur.

TRÈFLE VAISSIER SAVON Porte-Bonheur
Hygiène Beauté des Contemporaines

Encore un cambriolage

UNE MAISON DÉVALISÉE

Une nouvelle bande de cambrioleurs a fait son dévolu sur les quartiers où ils sont obligés d'opérer à leur aise, par suite du manque de police.

Au cours de la nuit de mardi à mercredi, plusieurs malfaiteurs se sont introduits dans la maison habitée par M. Delattre, marchand de sable, rue de Laventie, 2, en escaladant le mur de clôture, tandis que l'un d'entre eux prenait les précautions, avec toute sûreté, de faire le guet.

En l'absence du propriétaire, ils purent opérer en toute sécurité et ils ne ressortirent sans emporter avec leur butin : une importante somme d'argent que M. Delattre n'a pas pu évaluer et une montre d'argent d'une valeur de 50 francs.

La police a ouvert une enquête, mais on n'a pu découvrir aucun indice, les cambrioleurs ayant eu le soin d'opérer avec méthode et prudence.

Cette audacieuse expédition a causé une grande émotion dans ce quartier désherité où l'on n'a pas encore songé à placer des agents, dont la présence paraît cependant plus que nécessaire.

ON NE CHANTE PLUS

La chanson mentionnée ci-dessus a obtenu décidément peu de succès parmi les Lillois. Il y a quelques jours au Parisien de la Butte (?), deux cents de cette ... [illegible]

Concert public

Jardin Vauban. — Jeudi 1 juin, de 4 h. à 6 h. 30, concert par la musique du 43e d'infanterie. — 1. Alexandre, marche, Wagner ; 2. Le Roi malgré lui, ouverture, Adam ; 3. Sigurd, fantaisie, Reyna, Grieg ; 4. Les Pêcheurs de perles, fantaisie, Bizet ; 5. Le Cœur et la Main, valse, Gillet ; 6. Le Perdu d'Evenlal, valse, Gillet Vocke.

Je ne fume que le MIL

PETITS FAITS

On constate dans une chaîne... Mercredi matin vers neuf heures, un camion de la maison Roubaix, rue de Cambrai, 60, conduit par M. Gérard Descombes, rue de Wattrelos, 60, passait par l'Hôpital-Militaire, une glace d'angle de la rue de Fives de la boulangerie de M. Hess, 40, rue de Fives. Il n'y a pas un d'accident de personne.

Fête de mariage... et brouille... Dimanche dernier, un mariage avait lieu à Roubaix, rue Fauchoux, rue Blanchemaille, 100, entre deux jeunes gens, Pierre Lemaire et Marie Lemaire, tous deux âgés de dix-huit ans, parentés que par leurs noms. Les deux jeunes gens qui s'aimaient depuis longtemps, avaient pu obtenir de leurs parents le consentement à leur union. Elle devait avoir lieu le lendemain, mardi, quand, vers 8 h. du soir, Pierre Lemaire, qui était allé chez un ami, rentra chez lui, rue Fauchoux, 100, et annonça à sa fiancée qu'il ne voulait pas se marier avec elle. Cette nouvelle fut accueillie par les parents de la jeune fille, qui, dans leur colère, jetèrent à la porte le malheureux fiancé. Le lendemain, mardi